EDED 47

ESPACE DE VIE SOCIALE





CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 AVRIL 2022 PROCES-VERBAL

Sont présents: (13)

Éliane BLOND - Ginette CHARRON - Yannick GUILLAUD – Pascal GUILLEMET - Noël LARCHE - Annie LEBOEUF - Christine LEVY - Gérard LICTEVOUT Christiane MARTINAUD - Thierry MURAT - Jocelyne PETREAU – Janie RENAUDIE Erica MOSNIER -

Sont excusé(e)s: (3 pouvoirs)

Sabine LOCHON (pouvoir à Ginette CHARRON) Monique MORLIERE (pouvoir à Janie RENAUDIE) Roland LEBOEUF (pouvoir à Annie LEBOEUF) Pascal THIBAULT (pas de pouvoir donné)

Ordre du jour :

- 01 Adoption du compte-rendu CA du 4 février 2022
- 02 Atelier Qi-Gong reprise
- 03 Atelier Gymnastique 2ème créneau
- 04 Point sur le Loto
- 05 Commission spectacles saison 2022-2023 (choix à arrêter)
- 06 Commission éclade
- 07 Incorruptibles
- 08 Semaine du théâtre
- 09 Point financier
- 10 Atelier Photo
- 11 Préparation Assemblée Générale
- 12 Préparation saison 2022-2023
- 13 Questions diverses

1/ Adoption du compte-rendu du CA du 4 février 2022 :

Soumis au vote, le compte-rendu du Conseil d'Administration du 04.02.2022 est adopté. Il devient procès-verbal.

Contre: 2 Abstention: 1 Pour: 13

2/ Atelier Oi Gong - reprise :

Madame Sophie VIDAMANT a contacté le Bureau du Foyer Rural et a proposé de reprendre l'atelier Qi Gong.

Les adhérent(e)s ont été contacté(e)s par mail afin de choisir un créneau compatible avec l'occupation du gymnase. Ce « sondage » a permis de retenir la journée du vendredi matin. Initialement prévu de 11h00 à 12h30 dans la salle de danse – ce créneau s'est avéré impossible du fait de l'occupation de cette salle par une activité se terminant à 11h00.

En accord avec les personnes présentes et l'animatrice, il est convenu de prendre le créneau du vendredi matin de 10h00 à 11h30 dans la petite salle du gymnase.

Cet horaire permet de pouvoir faire également l'activité vélo ou randonnée.

Actuellement 7 adhérentes fréquentent cet atelier.

Un paiement au mois est établi : (4 ateliers à $6 \in \text{soit } 24 \in \text{-}$ paiement par chèque en début de mois) Il a été évoqué avec les intéressées de pouvoir faire un paiement pour 2 ateliers dans le mois – le tarif serait alors de $2 \times 7 \in \text{soit } 14 \in \text{(dans le cas d'absences prévues à l'avance)}$.

Pour la saison prochaine ce créneau pourrait être reconduit – mais il semble souhaitable de pouvoir obtenir l'utilisation de la grande salle.

Il faudrait faire une demande auprès de la mairie pour connaître les créneaux libres — en sachant que la préparation de la plaquette doit être finalisée courant juin pour une édition en juillet.

3/ Atelier Gymnastique – 2ème créneau :

Pour l'atelier gymnastique Madame ROBERT Rachel a été recrutée par l'intermédiaire de PSL avec un contrat jusqu'à fin juin 2022.

Nous n'avons pas pu nous opposer à la reprise de Madame LOUIS Carole au moment où le passe sanitaire ne devenait plus obligatoire.

Madame LOUIS Carole a repris son créneau, le jeudi de 11h00 à 12h00 au gymnase salle de danse. Madame ROBERT Rachel fera le créneau du mardi de 17h15 à 18h15.

La fréquentation est peu importante (6 et même 4 adhérentes cette semaine) pour le 2ème créneau. Il semble plus raisonnable de ne pas reconduire le contrat de Madame ROBERT Rachel.

Actuellement le paiement se fait à la séance par l'achat de tickets - 5 tickets pour 26 € - 10 tickets pour 50 € - 150€ à l'année.

Pistes à confirmer :

Faut-il garder ces tarifs et ce mode de paiement ? Question qui se posera pour l' AG - Il faudrait éviter un paiement en espèces - Faudrait-il venir au foyer prendre les tickets ? Faut-il uniformiser le mode paiement pour toutes les activités ? Les tickets ne seraient pas remboursés.

Autre sujet abordé : faut-il faire payer 1€ pour la danse du monde – la peinture et les 2€ pour la peinture sur soie ?

Question soumise au vote : **Étes-vous d'accord pour supprimer les 1€ et les 2€ demandés** actuellement pour certaines activités ? L'achat des fournitures pour l'activité peinture sur soie est entièrement à la charge des participant(e)s.

Contre: 0 Abstentions: 2 Pour: 14

ACTIVITE CUISINE:

Pour l'activité cuisine il sera demandé une participation aux participant(e)s calculée sur une moyenne des dépenses – somme révisable par trimestre (augmentation des prix). Paiement en chèque – sur le principe d' achats de tickets.

Soumis au vote cette décision est adoptée à l'unanimité.

A ce moment de la réunion, Jocelyne PETREAU prend la parole pour informer les membres du Conseil d'Administration « qu'elle doit partir dans un quart d'heure ».

De ce fait il est décidé de passer directement aux questions diverses afin d'évoquer les mails envoyés par Christiane MARTINAUD et Jocelyne PETREAU.

Gérard LICTEVOUT précise que si les intéressées avaient un reproche à faire au Bureau ou à 1 'un de ses membres – elles auraient pu le faire de façon directe, en contactant le ou les intéressé(e)s. Christiane MARTINAUD aurait alors eu connaissance du fait que le Bureau n'avait pas reçu le mail qu'elle avait envoyé – tout en précisant que sur le justificatif qu'elle a fourni il s'agit d'un mail envoyé à elle-même (2 comptes mail différents à son nom).

Quant à Jocelyne PETREAU qui déclare ne pas avoir reçu la convocation pour le CA de ce jour elle aurait eu confirmation de l'envoi de ce mail à l'ensemble des membres du CA et que son adresse mail figure bien dans cet envoi.

Dans ces deux cas, pourquoi avoir réagi de cette façon ? - à savoir – alerter tout de suite l'ensemble des membres du CA – tout en prenant soin de faire également des reproches au président . De plus Jocelyne PETREAU – elle ne s'est pas contentée d'alerter les membres du CA - mais a pris soin d'alerter également la FDFR17 – par téléphone et par mail- tout en réitérant les reproches faits au président.

Christiane MARTINAUD ne donne pas d'explication au fait qu'elle aurait envoyé un mail à ellemême – ni sur le fait qu'elle a alerté l'ensemble des membres du CA sans se renseigner au préalable. Elle précise qu'elle n'avait pas apprécié l'accueil qui lui avait été fait le jour où elle est venue au bureau pour une visioconférence avec la CAF – sans un regard ou un mot pour elle – alors que Gérard LICTEVOUT et Pascal GUILLEMET participaient au débat – commencé depuis un moment.

Au moment d'évoquer les mails envoyés par Jocelyne PETREAU, cette dernière se lève et quitte la salle – sans autre commentaire et sans répondre aux demandes faites par différents participants.

La réunion reprend son ordre du jour.

4/ Point sur le Loto:

Le Loto est toujours prévu pour le dimanche 16 octobre 2022 -

Nous avons eu des places de cinéma et de spectacle par le GRETA avec des dates qui ne seraient plus bonnes en octobre – de même pour le Train des Mouettes avec deux places devant être utilisées pendant la saison estivale 2022.

Les places du GRETA ont été mise en lot au spectacle « la soupe au caillou ».

En ce qui concerne les deux lots du train des Mouettes les membres du CA demandent que soient contactés les responsables de cette association pour savoir s'il est possible de modifier les dates.

5/ Commission spectacles – saison 2022-2023:

La commission spectacles s'est réunie le mercredi 16 mars 2022.

Étaient présent(e)s: Ginette CHARRON – Gérard LICTEVOUT – Annie LEBOEUF -

Monique MORLIERE – Michèle PERRUS.

Est excusé: Gilbert LEQUENNE.

Étaient absentes : Yannick GUILLAUD et Jocelyne PETREAU.

Pour information Marie JOURDAN – présidente du Foyer Rural d' Etaules nous a fait parvenir le calendrier des festivités prévues à ce jour :

AG le vendredi 2 septembre 2022 – Forum des Associations le samedi 10 septembre 2022 - Concours de belote le samedi 17 septembre 2022 – concours de tarot le samedi 8 octobre 2022 - repas dansant le samedi 29 octobre 2022 – marché de noël le samedi 3 décembre 2022 et le dimanche 4 décembre 2022 – répétition chants de noël le mardi 6 décembre 2022 – veillée de noël le vendredi 9 décembre 2022. - Théâtre les 21 mai 2022 et 4 juin 2022.

Dans le catalogue « aide à la diffusion culturelle en milieu rural » - 4 spectacles maximum peuvent être choisis et bénéficier ainsi de la subvention (50%) par année civile.

Choix effectués par cette commission :

Les CROGS – de 1300 € à 2500 € - OPTION 24 SEPT 2022 – ouverture de saison CACTUS RIDER de la Cie OKAZOO – de 1350 € à 2350 € - LE SWING DES JOURS MEILLEURS – de la Cie PARIS PANAME – 1980 €- 18 mars AVANT LE DESSERT – Cie de type trio – 2200 € en février AU COEUR DES COMEDIES MUSICALES – ECMA – 2400 €

Pour la **semaine de Théâtre - du 22 au 29 avril 2023** (vu avec mairie et Gilbert) « PORTE DE MONTREUIL » - Cie l' Orée du Bois − 1400 € pourrait être retenu

Hors catalogue:

LES FLEX (groupe local) 350 € - chantent sur une bande son L' harmoniciste Antoine LEROUX (3 propositions du duo au quartet) Ces deux derniers choix n'ont pas été retenus.

Les choix faits par cette commission sont adoptés à l'unanimité. Reste à définir et confirmer les dates exactes.

6/ Commission Eclade:

Ouid de cette manifestation?

La commission s'est réunie le 17 février 2022.

On ne pourra pas obtenir de cubis – la vaisselle sera fournie gratuitement par la mairie -Pour information les tarifs de la SACEM sont de 450 euros d'office pour toute soirée dansante. Les prix ne sont pas garantis (moules et coquillages) vu l'inflation (essence) -

Les « brûleurs » ont été contactés et acceptent de participer -

Le stockage des aiguilles de pin ne pourra se faire que dans le jardin (Christiane MARTINAUD) Prévoir un plan de table – des permanences sur marché pour annoncer la manifestation – Il faut des effectifs suffisants dès le matin et pour le lendemain ; il faut lancer un appel à volontaires et disposer d'une équipe d'au moins 20 personnes.

Est évoqué également les tarifs pour le pineau rouge ou blanc ainsi que pour le champagne qui sera commandé par Sabine LOCHON. Ginette CHARRON est chargée de lui transmettre la commande à effectuer.

Pour l'heure, vu les incertitudes, nous ne pouvons prendre une décision définitive mais il ne semble pas raisonnable de s'engager sans avoir l'assurance d'une participation conséquente des membres du CA et de bénévoles.

7/ Incorruptibles:

La date retenue est le 9 mai 2022 – à 9h15 et 14h00

Il a été demandé à la mairie la mise à disposition de 2 urnes – 2 isoloirs ainsi que les enveloppes. Il a été demandé aux maîtresses que les élèves passent par niveau et non par classe.

Mais cette disposition semble compliquée et ne pourra pas être retenue.

A prévoir : stylos – 2 tableaux d'affichage – gros feutres

Le matin l'atelier dessin se déplacera pour faire des esquisses -

Il faut un total de 6 personnes le matin. L'après-midi, le vote à l'école maternelle sera assuré par Claude et Nicole GELLIE

8/ Semaine du théâtre :

Le dossier de presse est fait -

La Cie présentant les elfes interviendra sur le marché du mercredi – fiche technique envoyée -Le spectacle pour les enfants d'élémentaire ne sera pas financé Par le Conseil Départemental. Sur les conseils de Didier TRAMBOUZE, il semble préférable de garder un spectacle finançable pour le début de saison 2022-2023, plutôt que de faire une demande qui épuiserait nos droits à subvention pour aide à diffusion culturelle en milieu rural maintenant.

Les flyers et les affiches A3 sont faits

Les banderoles seront mises en place par les employés municipaux.

Une campagne de pub est prévue par la radio de marennes ainsi que via les réseaux -

9/ Point comptable année 2021 :

Pour information le résultat de l'exercice 2020 était de 12.140,11 euros. Le résultat de l'exercice 2021 est de + 13.656,73 euros

Les censeurs aux comptes Patrice CLAVEAU et Sylvie FRUCHART ont vérifié les comptes de l'année 2021 et ont rédigé un procès-verbal pour la prochaine AG.

Le mois prochain ils contrôleront la comptabilité du premier trimestre 2022.

10/ Atelier PHOTO:

La dissolution du club de la Tremblade est actée – reste le transfert des fonds disponibles qui ne pourra se faire que dans quelques temps.

Il est prévu l' achat d'un écran -

Une exposition photos s'est déroulée à Domitys le 11/04/2022

Un atelier « portrait » est également prévu à Domitys.

11/ Préparation de l'Assemblée Générale du jeudi 30 juin 2022 :

La prochaine réunion du Conseil d' Administration est prévue pour le 2 juin 2022 à 18h00. Elle sera consacrée en grande partie à la préparation de l'Assemblée Générale du 30 juin 2022.

Pour l'AG il faut penser à inviter les anciens présidents et les personnes ayant pris une part active dans la vie de notre Foyer Rural. *Une exposition présentant les 50 ans du Foyer sera réalisée et un apéritif dînatoire offert aux participants*.

Penser à prévoir une réservation préalable pour l'apéritif dînatoire.

12/ *Préparation de la saison 2022- 2023* :

Une maquette a été préparée par une ancienne graphiste - « La maison 7 » d' Arvert. Le devis est de 240 € TTC

Les membres du Conseil d'Administration acceptent le devis à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Il faut également demander un devis pour l'imprimeur.

13/ *Questions diverses*:

Manifestation les jeudis musicaux – le 21 juillet 2022 au temple quintet de cuivre Bacchus nous percevrons une indemnité de 185 €.

Pour l'accès aux toilettes dans l'ancien local du foyer il faut demander à la mairie si le nécessaire a été fait (contacter M. MADRANGES).

En ce qui concerne Jocelyne PETREAU – qui a quitté la réunion – il est précisé qu'elle est absente du bureau depuis le dernier CA .

Les tableaux de présence pour les activités ont été faits sur son ordinateur personnel et elle n'a pas transmis de copie comme demandé par Pascal GUILLEMET à plusieurs reprises.

Pour les mois de mars et avril ces tableaux ont été refaits par Pascal et Annie.

Depuis Jocelyne PETREAU a toujours refusé de rendre les clefs du bureau.

Il est décidé de créer une commission des conflits pour gérer cette situation.

Il est également décidé d'envoyer à l'intéressée une lettre recommandée avec AR, de la convoquer devant cette commission des conflits afin de l'entendre sur les faits avant de prendre une décision à la prochaine réunion du Conseil d'Administration le 2 juin 2022 à 18h00.

Cette commission se réunira le 3 mai 2022 à 9h00 au bureau du Foyer Rural d'Arvert.

Elle sera composée des personnes suivantes :

Gérard LICTEVOUT – Pascal GUILLEMET – Thierry MURAT – Christiane MARTINAUD

Un procès-verbal sera rédigé à l'issue de ce « Conseil des conflits »

La ou les décisions qui pourraient être prises à l'encontre de Jocelyne PETREAU – le seront par les membres du Conseil d'Administration réunis le 2 juin 2022 après lecture du PV établi lors de commission précitée.

Cette disposition est adoptée par les membres présents ou représentés :

Contre: 1 - Abstention: 0 - Pour: 14

Le Président LICTEVOUT Gérard